

Réponse de La France Insoumise

C'est à raison que vous nous interpelez dans le cadre des élections européennes sur la corruption, l'éthique et l'état de droit dans l'Union Européenne. Nous sommes également inquiets de voir les droits et libertés humains fondamentaux ainsi que l'état de droit remis en cause par des pouvoirs réactionnaires, en même temps que l'expression démocratique corrompues par le pouvoir de l'argent.

C'est pourquoi, notre programme publié en décembre dernier comporte des mesures visant à lutter contre la corruption, au profit de l'état de droit et de l'expression démocratique.

Nous partageons ainsi votre souci pour la transparence des délibérations au sein des institutions européennes.

Par exemple, il est tout à fait scandaleux que des traités de libre-échange engageant notre avenir écologique en même temps qu'il consacre le pouvoir des multinationales à travers des mécanismes arbitraux aient été négociés dans le plus grand secret.

De la même façon l'hypocrisie de la France et d'autres États-membres lors des négociations de la directive sur les lanceurs d'alerte sont inacceptables. Il faut pouvoir dénoncer celle-ci et d'autres en rendant publiques les positions au sein du Conseil européen, ou lors des trilogues.

Sur d'autres points il nous semble nécessaire d'être plus ambitieux :

Pour revenir au statut de lanceur d'alerte, il faut purement et simplement abroger la directive secret des affaires qui est un déni de démocratie, et proposer un texte consacrant un droit à l'information et un statut de lanceur d'alerte réellement protecteur.

Par ailleurs, vous portez votre attention sur les eurodéputés, en leur demandant de faire preuve de transparence et d'éthique au cours de leur mandat. C'est un objectif que nos candidats partagent, puisqu'ils se sont engagés en signant la charte Anticor de 2017.

Mais il faut aller plus loin pour dégager les intérêts privés des institutions européennes. Par exemple nous proposons d'interdire, à toute entreprise condamnée pour des faits de corruption, de prise illégale d'intérêt, de trafic d'influence ou de fraude fiscale de faire du lobbying, ou à tout dirigeant ou fonctionnaire européen de servir les intérêts d'une multinationale ou d'une banque pendant 10 ans.

N'oublions pas que la corruption s'exerce également à d'autres niveaux.

Au premier chef, qu'attendre d'un président de la Commission comme Jean-Claude Juncker qui a dirigé un paradis fiscal au sein de l'Union Européenne, et ainsi favorisé massivement l'évasion fiscale à travers le Luxembourg.

En plus de règles d'éthiques, il nous semble nécessaire d'instaurer une responsabilité politique directe devant les citoyens. C'est pourquoi nous défendons le droit pour les citoyens de porter une motion de censure pour renverser la Commission Européenne même si les députés européens s'y refusent, et de révoquer des députés et responsables publiques européens.

Enfin, vous proposez de doter la Commission Européenne de pouvoirs d'évaluation de l'État de droit dans les États-membres et de sanction en cas de manquement.

Il nous semble hasardeux de demander à cette institution de juger de l'état de droit dans les États-membres, alors qu'elle y impose de détruire l'État-social, et qu'elle a porté un coup sérieux à l'état de droit avec la directive secret des affaires. De plus, la suppression des fonds

structurels serait une double peine pour les populations qui souffrent déjà, comme vous le soulignez, de la corruption.